



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1720

Re Lyon Nous 2022 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1720 - RE LYON NOUS 2022 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
- APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 7^{ème} édition de l'événement « Re Lyon Nous », qui aura lieu le dimanche 5 juin 2022.

« Re Lyon Nous » est un événement gratuit organisé intégralement par les services de la Ville de Lyon, il permet aux lyonnaises et lyonnais de découvrir Lyon autrement tout en s'amusant.

Le temps d'une journée, les participants parcourent un ou plusieurs arrondissements à travers différentes étapes sportives, ludiques et culturelles dans une ambiance festive et familiale.

Deux parcours sont proposés avec des activités sportives originales et décalées. Un parcours « découverte » de 6 kms et un parcours « aventure » de 12 kms environ permettent à tous les niveaux de participer sans aucune obligation de performance. Chaque équipe doit résoudre une énigme qui sera le fil conducteur de cette journée et qui intègre l'histoire ainsi que le patrimoine des arrondissement(s) traversé(s) et mise en scène par des comédiens positionnés sur différents points.

Cet évènement permet ainsi de découvrir et mettre en valeur la richesse du patrimoine historique et naturel lyonnais, parfois méconnus des lyonnais eux-mêmes. Chaque année, le défi consiste pour l'équipe d'organisation à satisfaire la curiosité des participants et à préserver au maximum l'effet de surprise puisque ils découvrent tout le jour de l'évènement.

La précédente édition, qui s'est déroulée le dimanche 26 septembre 2021, a regroupé environ 2 500 participants.

Pour cette nouvelle édition, la jauge prévue est de 5 000 participants. Les départs s'effectueront par vague de 275 personnes maximum toutes les 20 minutes. Comme en 2021, et suivant l'évolution du contexte sanitaire, un protocole sanitaire très strict sera mis en place.

Les objectifs de l'événement pour cette nouvelle édition sont nombreux :

- Satisfaire les participants avec les deux nouveaux parcours accessibles à tous niveaux ;
- Proposer des activités sportives revisitées et inventées spécialement pour l'évènement ;
- Faire découvrir de nouveaux lieux patrimoniaux, culturels et sportifs ;
- Promouvoir l'activité physique et sportive ;
- Renforcer le lien intergénérationnel avec l'accueil d'un public varié : enfants, adultes, seniors.

Cette année, pour la première fois, le parcours « découverte » sera accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Egalement, les inscriptions seront possibles dès 6 ans au lieu de 7 ans lors des précédentes éditions.

Cet évènement poursuit son engagement dans une démarche écoresponsable et sociale par la mise en place des actions suivantes :

- Sensibiliser les participants au respect et à la protection de l'environnement par :
 - o la mise en place du tri sélectif des déchets ;
 - o la suppression de l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique à usage unique par l'installation de rampes à eau ;
 - o la distribution de gourdes en plastique recyclées fabriquées en France.
- Réutiliser les supports de communication et le matériel sportif d'une année sur l'autre ;
- Privilégier les achats responsables et notamment les produits issus des circuits courts ;
- Inciter les publics éloignés à participer en leur permettant de s'inscrire avant l'ouverture au grand public ;
- Inciter les participants à utiliser les modes doux pour se rendre sur le point de départ.

Les deux parcours emprunteront différents sites et notamment :

- La Station Mue – Lyon 2 ;
- La Halle Debourg – Lyon 7 ;
- La Tony Parker Academy – Lyon 7 ;

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les conventions de mise à disposition de locaux, établies entre la Ville de Lyon et ces établissements, afin de fixer les droits et obligations respectifs des parties signataires, et garantir ainsi le bon déroulement de l'édition 2022 de « Re Lyon Nous ».

Vu lesdites conventions de mise à disposition de locaux ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et la Station Mue, la Halle Debourg, et la Tony Parker Academy, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44023, nature 611.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET